

Capsule 5 : Comment faire une bonne introduction? (2)

L'introduction de type « mise en situation »

Il existe bien des manières de capter l'attention de l'auditoire dès le début de notre intervention et de l'intéresser en suscitant chez lui une émotion, un questionnement, une réaction qui vont faire en sorte qu'il va boire littéralement nos paroles pour le reste de notre discours. Tout comme on n'attrape pas n'importe quel poisson avec n'importe quel hameçon, on doit s'assurer d'amener notre sujet de discours en ayant recours à une introduction qui convient au type de discours que nous avons à prononcer. Par exemple, on commence rarement un discours informatif sur un sujet sérieux par une anecdote humoristique. L'humour est un bon outil pour attirer l'attention, mais il faut savoir quand l'utiliser. Lors d'un discours informatif sur un sujet sérieux, mieux vaut commencer par une introduction dramatique ou encore l'énoncé d'une statistique percutante qui va convaincre notre auditoire dès le début de la gravité du sujet que nous allons aborder. Autrement dit, à chaque type de discours correspond une manière propre d'amener le sujet. En voici une, très efficace et facile à utiliser : l'introduction de type « mise en situation ».

Ce type d'introduction consiste à inviter l'auditoire à se projeter dans une situation hypothétique afin qu'il puisse mieux saisir les enjeux dont il sera question dans notre discours. Il amène en quelque sorte les auditeurs à entrer dans l'univers de l'orateur pour mieux partager sa vision et saisir son message. C'est un type d'introduction qui, pour être efficace, doit être original. On peut par exemple inviter l'auditoire à se projeter dans l'avenir ou encore à effectuer un retour en arrière pour mieux constater les changements qui sont survenus au fil des années. Parfois, on peut délibérément aussi l'entraîner sur une fausse piste. Elle permet à l'orateur de mettre en valeur sa créativité et l'originalité de son point de vue. En voici deux exemples. Le premier invite l'auditoire à se projeter dans l'avenir, le second se réfère au passé, en plus d'amener l'auditoire sur une fausse piste.

Exemple 1 :

Imaginez qu'une fois à votre retraite vous puissiez enfin vous payer le safari de votre rêve. Anxieux, fébrile et armé de votre appareil photo dernier cri, vous débarquez dans la savane. Une journée passe, puis une autre. Pas même l'ombre d'un lion ou d'un zèbre. Chers collègues Toastmasters et distingués invités, au rythme où disparaissent les espèces animales à cause de la folie humaine, cette vision pourrait malheureusement un jour être réelle. J'espère dans ce discours vous sensibiliser au problème de la disparition de nombreuses espèces animales...

Exemple 2 :

« Rien ne cause plus d'étonnement à un étranger qui aborde dans cette île que cette grande liberté dont nous jouissons de communiquer tout ce que bon nous semble au public par la voie de l'impression... Cette liberté de tout dire qui règne parmi nous fait naturellement naître ces deux questions : 1) D'où vient à la Grande-Bretagne un aussi singulier privilège? 2) L'usage illimité que nous en faisons est-il avantageux ou préjudiciable au bien public? » Nous pourrions facilement croire que cette citation provient d'un journaliste qui réfléchit sur la trop grande place que prennent les journaux à potins en Grande-Bretagne et sur les limites de la liberté d'expression; or il s'agit d'un court passage de « l'Essai sur la liberté d'expression » du philosophe écossais David Hume, essai qui fut publié... en 1752.¹ Chers collègues Toastmasters et distingués invités, ce n'est donc pas d'hier que la liberté de presse questionne et ce soir, j'aimerais réfléchir avec vous sur ses avantages, mais également sur ses limites.

Il existe d'autres types d'introductions dont on peut se servir couramment : l'introduction dramatique, l'introduction humoristique, l'introduction interrogative, et l'introduction référentielle. Nous les aborderons dans les quatre prochaines capsules.

Robin Plourde, ACB
Club Olympia

¹ Hume David, *Essai sur la liberté de presse*, 1752, Disponible sur : <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>